

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE BONNEVILLE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMANCY DU 18 DECEMBRE 2017

Présents : MM. ROSNOBLET Patrick, DOLDO Dominique, DELAVENAY Chantal, VILLIERS Gérard, ROCH Claire, GILLIER Claudette, DEVOS René, ANTHONIOZ-BLANC Marcel, TISSOT Joëlle, WALL Hélène, LEVET Pascale, BRAND Eric, UDRY Patrick, PAILLOUX Marie-Hélène, COHADE Mercedes, POUTEIL-NOBLE Béatrice, CARRIER Laurent, VIANDAZ Christophe, POURRAZ Fabrice.

Secrétaire de séance : Madame DELAVENAY Chantal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Patrick ROSNOBLET, Maire, a tout d'abord approuvé le Compte-rendu de la séance précédente, puis :

Pris connaissance de la décision du Maire n° 2017-06 relative Marché de maîtrise d'œuvre passé avec la société BE ISAP pour la création d'un terrain de jeu supplémentaire en gazon naturel au stade de foot de Veige. Le montant forfaitaire du marché est de 23 500 € HT.

Approuvé la décision modificative n°1 sur le budget principal 2017, qui s'équilibre à **68 350 €** en recettes et dépenses de fonctionnement et à **73 100 €** en recettes et dépenses d'investissement.

Approuvé la décision modificative n° 1 sur le budget de l'eau potable 2017 (virements de crédits qui n'affectent pas le total du budget).

Décidé une ouverture anticipée de crédits d'investissement sur le budget 2018, à hauteur de 150 000 € au compte 21 et de 250 000 € au compte 23.

Fixé les tarifs des services communaux pour l'année 2018.

Sollicité une subvention de 50 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif Bourg Centre pour la réalisation d'un terrain de jeu supplémentaire en gazon naturel au stade de foot de Veige.

Sollicité une subvention auprès de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'aide au football amateur pour la réalisation d'un terrain de jeu supplémentaire en gazon naturel et pour l'éclairage du stade d'honneur au stade de foot de Veige.

Décidé de participer à un groupement de commande avec l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie et la Communauté de Communes du Pays Rochois pour les travaux d'aménagement des espaces publics desservant la future MARPA et les futurs logements locatifs aidés de la route de Cornier.

Autorisé Monsieur le Maire à cosigner la demande de permis de construire déposée par l'Office Public de l'Habitat de la Haute-Savoie pour la construction de la MARPA et les logements locatifs aidés de la route de Cornier. Le permis de construire sera déposé avant la fin de l'année.

Donné un avis favorable au projet de Schéma d'aménagement et de gestion des Eaux de l'Arve dans le cadre de l'enquête publique en cours pour l'approbation de ce document.

Le point n°11 « Convention d'accompagnement passée avec le CAUE de la Haute-Savoie pour l'organisation d'un concours de maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation et l'extension du groupe scolaire élémentaire » a été retiré de l'ordre du jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.

Fait à AMANCY le 20 décembre 2017.

Le Maire,

Patrick ROSNOBLET.